



**Rapport sur les comptabilités
séparées 2023**



BEKB

BCBE



Publication des fonds propres et des liquidités (Bâle III)

Rapport en vertu de la Circulaire FINMA 2016/1
« Publication - banques »

Impressum

Banque Cantonale Bernoise SA
Place Fédérale 8
Case postale
3001 Berne
www.bcbe.ch

Contact

031 666 18 85
bcbe@bcbe.ch

Rédaction du Rapport de gestion

Barbara Nyfeler, Eveline Wittwer, Nicole Blättler, Sandro Pfammatter

Rédaction du Rapport de développement durable

Andreas Baumann

Rédaction du Rapport sur les comptabilités séparées

Eveline Wittwer, Siegfried Michel

Traduction

Christelle Mathys, Christine Murbach

Concept et design

NeidhartSchön SA

Photographie

Diaz Guler, Lea Moser, Rahel Nyffeler, Rojith Ragavan, Republica AG

Couverture

Classe du degré secondaire I à Urtenen-Schönbühl

© Mars 2024

Banque Cantonale Bernoise SA

Publié le 14 mars 2024

Sommaire

Référence selon le standard minimal de Bâle	Dénomination des tableaux	Page
KM1	Chiffres-clés essentiels réglementaires	5
OVA	Approche de la banque en matière de gestion des risques	6
OV1	Aperçu des positions pondérées par le risque	8
LI1 ¹	Réconciliation entre les valeurs comptables et les positions réglementaires	9
LI2	Présentation des différences entre les positions réglementaires et les valeurs comptables (comptes annuels / comptes consolidés)	11
LIA	Explications relatives aux différences entre les valeurs comptables et les valeurs réglementaires	12
CC1	Présentation des fonds propres réglementaires pris en compte	13
CC2 ¹	Réconciliation des fonds propres réglementaires pris en compte avec le bilan	–
CCA ²	Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et autres instruments TLAC	–
LR1	Ratio de levier : comparaison entre les actifs au bilan et l'engagement total relatif au ratio de levier	14
LR2	Ratio de levier : présentation détaillée	15
LIQA	Liquidités : gestion du risque de liquidité	16
LIQ1	Liquidités : informations relatives au ratio de liquidités	17
LIQ2	Liquidités : informations au sujet du ratio de financement	20
CRA	Risque de crédit : informations générales	24
CR1	Risque de crédit : qualité de crédit des actifs	25
CR2	Risque de crédit : changements dans les portefeuilles de créances et de titres de dette en défaut	26
CRB	Risque de crédit : indications additionnelles relatives à la qualité de crédit des actifs	27
CRC	Risque de crédit : indications relatives aux techniques d'atténuation du risque	29
CR3	Risque de crédit : aperçu des techniques d'atténuation du risque	30
CRD	Risque de crédit : indications relatives à l'utilisation des notations externes dans l'approche standard	31
CR4	Risque de crédit : expositions au risque de crédit et impact des atténuations du risque de crédit selon l'approche standard	32
CR5	Risque de crédit : positions par catégories de positions et pondération du risque selon l'approche standard	33
CCRA	Risque de crédit de contrepartie : indications générales	34
CCR3	Risque de crédit de contrepartie : positions par catégories de positions et pondération du risque selon l'approche standard	35
CCR5	Risque de crédit de contrepartie : composition des sûretés couvrant les positions soumises au risque de crédit de contrepartie	36
CCR8	Risque de crédit de contrepartie : positions envers les contreparties centrales	37
MRA	Risque de marché : indications générales	38
MR1	Risques de marché : exigences minimales de fonds propres sous l'approche standard	39
IRRBBA	Risques de taux d'intérêt : objectifs et normes pour la gestion du risque de taux du portefeuille de banque	40
IRRBBA1	Risques de taux : informations quantitatives sur la structure des positions et redéfinition des taux	43
IRRB1	Risques de taux : informations quantitatives sur la valeur économique des fonds propres et la valeur de rendement	44
ORA	Risques opérationnels : indications générales	45
Annexe 4	Gouvernance d'entreprise	46

¹ Le tableau CC2 a été intégré dans le tableau LI1.

² Cf bcbe.ch/instrumentsdefondspropres

Chiffres-clés essentiels réglementaires (KM1)

(en milliers de francs)

	a	c	e	
	31.12.2023	30.06.2023	31.12.2022	
Fonds propres pris en compte				
1	Fonds propres de base durs (CET1)	2 767 304	2 670 185	2 649 812
2	Fonds propres de base (T1)	2 767 304	2 670 185	2 649 812
3	Fonds propres totaux	3 127 005	3 019 472	3 000 172
Positions pondérées en fonction des risques (RWA)				
4	RWA	15 975 333	15 653 349	15 466 598
4a	Fonds propres minimaux	1 278 027	1 252 268	1 237 328
Ratios de fonds propres basés sur les risques (en % des RWA)				
5	Ratio CET1 (%)	17,32	17,06	17,13
6	Ratio de fonds propres de base (%)	17,32	17,06	17,13
7	Ratio de fonds propres globaux (%)	19,57	19,29	19,40
Exigences en volants en CET1 (en % des RWA)				
8	Volant de fonds propres selon le standard minimal de Bâle (2,5 % dès 2019) (%)	2,50	2,50	2,50
11	Ensemble des exigences en volants selon le standard minimal de Bâle, en qualité CET1 (%)	2,50	2,50	2,50
12	CET1 disponible afin de couvrir les exigences en volants selon le standard minimal de Bâle (après déduction du CET1 affecté à la couverture des exigences minimales et cas échéant à la couverture des exigences TLAC) (%)	11,32	11,06	11,13
Ratios cibles de fonds propres selon l'annexe 8 de l'OFR (en % des RWA)				
12a	Volant de fonds propres selon l'annexe 8 de l'OFR (%)	4,00	4,00	4,00
12b	Volants anticycliques (art. 44a OFR) (%)	1,36	1,38	1,38
12c	Ratio cible en CET1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	9,16	9,18	9,18
12d	Ratio cible en T1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR, majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	10,96	10,98	10,98
12e	Ratio cible global de fonds propres (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	13,36	13,38	13,38
Ratio de levier Bâle III				
13	Engagement global (CHF)	41 339 705	41 193 837	40 997 251
14	Ratio de levier Bâle III (fonds propres de base en % de l'engagement global)	6,69	6,48	6,46
Ratio de liquidités (LCR)				
15	Numérateur du LCR : somme des actifs liquides de haute qualité (CHF)	7 363 626	8 651 857	8 274 499
16	Dénominateur du LCR : somme nette des sorties de trésorerie (CHF)	3 867 266	4 489 652	4 502 916
17	Ratio de liquidités, LCR (en %)	190,4	192,7	183,8
Ratio de financement (NSFR)				
18	Refinancement disponible stable (en CHF)	34 005 912	33 970 442	33 607 279
19	Refinancement stable nécessaire (en CHF)	21 916 273	21 445 432	21 437 757
20	Ratio de financement, NSFR (en %)	155,2	158,4	156,8

Approche de la banque en matière de gestion des risques (OVA)

Rapport entre modèle d'affaires et profil de risque

Les indications relatives au profil de risque de la BCBE ainsi qu'au rapport entre celui-ci et le modèle d'affaires sont exposées dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Principes fondamentaux de la politique de risque](#). Les compétences se rapportant à la définition et à l'application du profil de risque visé, ainsi que le reporting idoine sont quant à eux évoqués dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Compétences](#). Les risques associés au modèle d'affaires sont abordés dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Catégories de risques](#).

Gouvernance du risque

Les compétences et les responsabilités à l'échelon du Conseil d'administration et de la Direction générale sont décrites dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Compétences](#). Le rôle de l'unité organisationnelle Gestion des risques est exposé dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Gestion des risques](#).

L'unité Gestion des risques est indépendante. Sur le plan organisationnel, elle est séparée des unités de la banque dont les activités sous-tendent la prise de risques. En principe, les niveaux de compétence au sein de la structure organisationnelle sont les suivants :

- **responsabilité en matière de risques** : le Conseil d'administration ;
- **prise de risques** : en premier lieu la Direction générale, qui peut déléguer des compétences à l'unité organisationnelle correspondante ;
- **contrôle des risques** : en principe les instances concernées (première ligne de défense, système de contrôle interne [SCI]) ainsi que les unités organisationnelles Gestion des risques et Compliance (deuxième ligne de défense).

En ce qui concerne la gestion des risques, la BCBE est organisée selon le modèle des « trois lignes de défense ». La structure hiérarchique opérationnelle représente la première ligne de défense. Elle a pour but de concevoir des processus des affaires efficaces, y compris la définition et la mise en œuvre des activités de contrôle y relatives (SCI). Les fonctions de gestion des risques et de compliance constituent la deuxième ligne de défense. Grâce aux contrôles qu'il effectue, l'organe de révision interne fait office de troisième ligne de défense. Il est indépendant de la Direction générale.

Canaux utilisés pour communiquer la culture de risque au sein de la banque

Un code de conduite ainsi que des normes de conduite sont ancrés dans nos principes qui sont publiés sur le site de la BCBE.

Informations complémentaires sur

bcbe.ch/strategie

bcbe.ch/standardsdeservice

En outre, la banque édicte et met en pratique des règlements et des directives, et applique un échange d'informations régulier entre les première et deuxième lignes de défense (Gestion des risques et Compliance). Le Conseil d'administration et la Direction générale font part

aux collaborateurs de la politique de risque définie, lors de séances d'information ou au moyen de bulletins d'information électroniques publiés sur Intranet ou envoyés par courriel.

Portée et caractéristiques principales des systèmes de mesure des risques

Des informations détaillées sur l'évaluation des risques se trouvent dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Évaluation du risque selon l'art. 961c, al. 2, ch. 2 CO.](#)

Le système de mesure des risques est constitué d'étalons de mesure des risques et de limites correspondantes. Selon le domaine d'application, on recourra soit à des indicateurs, soit, si possible, à des mesures quantitatives du risque.

- **Indicateurs** : mesures de comptage liées à la fréquence et aux degrés de dommages. Elles sont généralement utilisées dans le domaine des risques opérationnels.
- **Mesures quantitatives du risque** : mesures liées directement aux monnaies (volumes, positions pondérées par le risque [RWA], volatilité, pertes attendues, etc.). Elles sont généralement utilisées dans le domaine des risques financiers purs.

Des informations complémentaires sur les systèmes de mesure spécifiques aux risques sont fournies dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Catégories de risques.](#)

Description des processus dédiés au reporting des risques

Le cadre de propension au risque (*risk appetite framework*) renseigne sur l'ensemble des risques pour la banque qui sont consignés dans le rapport « Contrôle des risques ». Ce dernier est soumis annuellement au Conseil d'administration et semestriellement au comité d'audit et des risques et à la Direction générale. En vertu de la Circulaire FINMA 2017/1 « Gouvernance d'entreprise – banques », l'établissement de ce rapport incombe à l'unité organisationnelle Gestion des risques (Contrôle des risques). L'épuisement de la tolérance au risque (Conseil d'administration) et du budget de risque (Direction générale) fait l'objet d'un rapport trimestriel.

Informations qualitatives sur les tests de résistance

Les tests de résistance employés sont abordés dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Gestion des risques.](#)

Par ailleurs, la BCBE effectue des tests de résistance pour déterminer tous les risques financiers (et en particulier les risques de crédit, les risques de taux et les risques de marché).

Stratégies et processus afférents à la gestion des risques

L'évaluation des risques est développée dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Évaluation du risque selon l'art. 961c, al. 2, ch. 2 CO.](#)

Indépendamment des supérieurs hiérarchiques et en sus de l'évaluation annuelle selon le rapport « Contrôle des risques », l'unité organisationnelle Gestion des risques vérifie que les limites de risque définies soient respectées et analyse et commente les évaluations de risque.

Aperçu des positions pondérées par le risque (OV1)

(en milliers de francs)

	a	b	c
	RWA 31.12.2023	RWA 30.06.2023	Fonds propres minimaux 31.12.2023
1 Risque de crédit (sans les CCR [risque de crédit de contrepartie])	14 549 347	14 310 115	1 163 948
2 - dont déterminé selon l'approche standard (AS)	14 341 637	14 112 274	1 147 331
6 Risque de crédit de contrepartie (CCR)	74 554	77 539	5 964
7b - dont déterminé par la méthode de la valeur de marché	73 864	76 889	5 909
9 - dont déterminé par une autre approche (CCR)	690	650	55
10 Risque de variation de valeur des dérivés (CVA)	15 795	13 503	1 264
14a Investissements dans des placements collectifs gérés - approche simplifiée	305 398	302 908	24 432
15 Risque de règlement	125 258	68 398	10 021
20 Risque de marché	17 670	28 058	1 414
21 - dont déterminé selon l'approche standard	17 670	28 058	1 414
24 Risque opérationnel	887 310	852 828	70 985
27 Total	15 975 333	15 653 349	1 278 027

Réconciliation entre les valeurs comptables et les positions réglementaires (LI1)

(en milliers de francs)

	a	b	c	d	f	g	Références
	Valeurs comptables selon le cercle de consolidation comptable ¹	Valeurs comptables selon le cercle de consolidation réglementaire ¹	Valeurs comptables				
			selon les prescriptions sur les risques de crédit	selon les prescriptions sur les risques de crédit de contrepartie	selon les prescriptions sur les risques de marché	pas soumises à des exigences de fonds propres ou soumises à déduction	
Actifs							
Liquidités	7 795 665		7 795 665		5 824		
Créances sur les banques	133 637		133 637		112 622		
Créances résultant d'opérations de financement de titres	36 308			36 308	36 308		
Créances sur la clientèle	1 987 914		1 987 914		277 221		
Créances hypothécaires	26 809 178		26 809 178				
Opérations de négoce	8 463		49		8 414		
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	26 878			26 878	205		
Immobilisations financières	2 349 440		2 340 845		80 025		
Comptes de régularisation	37 840		37 840				
Participations	61 167		34 168		22	26 999	
Immobilisations corporelles	224 196		224 196				
Valeurs immatérielles							
Autres actifs	582 803		582 803		32		
Total actifs	40 053 489		39 946 295	63 186	520 673	26 999	
Fonds étrangers							
Engagements envers les banques	182 751				36 799	145 952	
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	1 600 000			1 600 000			
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	27 057 621				457 231	26 600 390	
Engagements résultant d'opérations de négoce							
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	26 715			26 715	26 673		
Obligation de caisse	162 566					162 566	
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	7 690 000					7 690 000	
Comptes de régularisation	130 574					130 574	
Autres passifs	65 263				13	65 250	
Provisions	250 496					250 496	
Total engagements	37 165 986			1 626 715	520 716	35 045 228	

Fonds propres

Réserves pour risques bancaires généraux	564 885	
Capital social	186 400	
- dont reconnu en qualité de CET1	186 400	A
Réserves légales / réserves facultatives / bénéfices reportés / bénéfice de la période concernée	2 156 050	
(Propres parts du capital)	-19 831	B
Total des fonds propres	2 887 503	

¹ Les cercles de consolidation comptable et réglementaire sont identiques.

Les positions au bilan en monnaie étrangère sont soumises aux prescriptions sur les risques de crédit et sur les risques de marché.

Cercles de consolidation

En vertu de l'art. 7, al. 2 de l'ordonnance sur les fonds propres (OFR), le périmètre de consolidation des dispositions relatives aux fonds propres et à la répartition des risques englobe toutes les sociétés du groupe présentes dans le secteur financier au sens des art. 4 et 22 de l'ordonnance sur les banques (OB). La BCBE ne détenait au 31 décembre 2023 aucune filiale sujette à consolidation. De même, les comptes des exercices précédents n'incluent aucune filiale sujette à consolidation. Les participations principales non consolidées dont il est tenu compte pour le calcul des fonds propres sont traitées comme suit :

Raison sociale	Siège	Activités	Traitement pour le calcul des fonds propres	
			Déduction	Pondération
Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA	Zurich	Institution d'émission de lettres de gage	X	
Jungfraubahn Holding AG	Interlaken	Remontées mécaniques		X
Seniorenresidenz Talgut Ittigen AG	Ittigen	Résidence pour personnes âgées		X
aity SA	Köniz	Prestataire de services TIC		X
Berimag AG	Berne	Gestion d'immeubles		X

Présentation des différences entre les positions réglementaires et les valeurs comptables (comptes annuels / comptes consolidés) (LI2)

(en milliers de francs)

		a	b	d	e
		Total	Positions soumises à :		
			des prescriptions sur les risques de crédit	des prescrip- tions sur les risques de crédit de contrepartie	des prescriptions sur les risques de marché
1	Valeurs comptables des actifs au niveau du cercle de consolidation réglementaire (selon tableau LI1)	40 053 489	39 946 295	63 186	520 673
2	Valeurs comptables des engagements au niveau du cercle de consolidation réglementaire (selon tableau LI1)	2 120 758		1 626 715	520 716
3	Montant net au niveau du cercle de consolidation réglementaire	37 932 731	39 946 295	-1 563 529	-43
4	Positions hors bilan	976 416	479 330		
10	Positions pertinentes pour les calculs réglementaires	38 909 146	40 425 625	-1 563 529	-43

Explications relatives aux différences entre les valeurs comptables et les valeurs réglementaires (LIA)

En vertu de l'art. 7, al. 2 de l'ordonnance sur les fonds propres (OFR), le cercle de consolidation des dispositions relatives aux fonds propres et à la répartition des risques englobe toutes les sociétés du groupe présentes dans le secteur financier au sens des art. 4 et 22 de l'ordonnance sur les banques (OB). La BCBE ne détenait au 31 décembre 2023 aucune filiale sujette à consolidation. De même, les comptes des exercices précédents n'incluent aucune filiale sujette à consolidation.

Présentation des fonds propres réglementaires pris en compte (CC1)

(en milliers de francs)

	31.12.2023	Références	
Fonds propres de base durs (CET1)			
1	Capital social émis et libéré, pleinement éligible	186 400	A
2	Réserves issues des bénéfices y c. réserve pour risques bancaires généraux / bénéfice reporté et de la période concernée	2 573 000	
3	Réserves issues du capital	54 734	
6	= fonds propres de base durs, avant ajustements réglementaires	2 814 134	
16	Positions nettes longues en propres instruments CET1	-19 831	B
18	Participations non qualifiées (max. 10 %) dans le secteur financier (montant excédant le seuil 1) (titres CET1)	-26 999	
28	= somme des ajustements relatifs au CET1	-46 830	
29	= fonds propres de base durs nets (net CET1)	2 767 304	
45	= fonds propres de base (net tier 1 = net CET1 + net AT1)	2 767 304	
Fonds propres complémentaires (T2)			
46	Instruments émis et libérés, pleinement éligibles	200 000	
50	Corrections de valeurs ; provisions et amortissements de prudence ; réserves forcées relatives aux immobilisations financières	159 701	
58	Fonds propres complémentaires (net T2)	359 701	
59	= fonds propres réglementaires totaux (net T1 + T2)	3 127 005	
60	Somme des positions pondérées par le risque	15 975 333	
Ratios de fonds propres			
61	Ratio CET1 (chiffre 29, en % des positions pondérées par le risque)	17,32	
62	Ratio T1 (chiffre 45, en % des positions pondérées par le risque)	17,32	
63	Ratio relatif aux fonds propres réglementaires totaux (chiffre 59, en % des positions pondérées par le risque)	19,57	
64	Exigences de CET1 selon le standard minimal de Bâle (exigences minimales + volant de fonds propres + volant anticyclique + volant de fonds propres relatif aux établissements d'importance systémique) (en % des positions pondérées par le risque)	7,00	
65	- dont volant de fonds propres selon le standard minimal de Bâle (en % des positions pondérées par le risque)	2,50	
68	CET1 disponible afin de couvrir les exigences en volants selon le standard minimal de Bâle (après déduction des exigences minimales et cas échéant des exigences TLAC couvertes par du CET1) (en % des positions pondérées par le risque)	11,32	
68a	Exigences globales de CET1 selon l'annexe 8 de l'OFR, majorées du volant anticyclique (en % des positions pondérées par le risque)	9,16	
68b	- dont volant anticyclique selon les art. 44 et 44 a OFR (en % des positions pondérées par le risque)	1,36	
68c	CET1 disponible (en % des positions pondérées par le risque)	15,37	
68d	Exigences globales en T1 selon l'annexe 8 de l'OFR, majorées du volant anticyclique (en % des positions pondérées par le risque)	10,96	
68e	T1 disponible (en % des positions pondérées par le risque)	17,17	
68f	Exigences globales en fonds propres réglementaires selon l'annexe 8 de l'OFR, majorées du volant anticyclique (en % des positions pondérées par le risque)	13,36	
68g	Fonds propres réglementaires disponibles (en % des positions pondérées par le risque) Montants inférieurs aux seuils (avant pondération) ¹	19,57	
Plafonds relatifs à la prise en compte dans le T2			
76	Correctifs de valeurs éligibles dans le T2 dans le cadre de l'approche AS-BRI	159 701	
77	Plafond relatif à la prise en compte des correctifs dans l'AS-BRI	183 783	

¹ La BCBE déduit l'ensemble des positions du CET1.

Ratio de levier : comparaison entre les actifs au bilan et l'engagement total relatif au ratio de levier (LR1)

(en milliers de francs)

Objet		
1	Total des actifs selon les états financiers publiés	40 053 489
2	Ajustements relatifs aux investissements dans des entités bancaires, financières, d'assurance et commerciales, qui sont consolidées au niveau des comptes, mais qui ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation réglementaire (Cm 6 et 7 Circ.-FINMA 15/3) ainsi que les ajustements relatifs aux valeurs patrimoniales qui sont déduites des fonds propres de base (Cm 16 et 17 Circ.-FINMA 15/3)	-26 999
4	Ajustements relatifs à des dérivés (Cm 21 à 51 Circ.-FINMA 15/3)	62 202
5	Ajustements relatifs aux opérations de financement de titres (<i>securities financing transactions</i> , SFT) (Cm 52 à 73 Circ.-FINMA 15/3)	36 308
6	Ajustements relatifs aux opérations hors bilan (conversion des expositions hors bilan en équivalents-crédits) (Cm 74 à 76 Circ.-FINMA 15/3)	1 214 705
7	Autres ajustements	
8	Engagement total soumis au ratio de levier (somme des lignes 1 à 7)	41 339 705

La somme des actifs rapportée à la ligne 1 et le total du bilan sont identiques.

Ratio de levier : présentation détaillée (LR2)

(en milliers de francs)

Objet	a	b
	31.12.2023	31.12.2022
Expositions bilantaires		
1 Opérations bilantaires (excluant les dérivés et les SFT, mais incluant les sûretés) (Cm 14 et 15 Circ.-FINMA 15/3)	40 053 489	39 757 263
2 (Actifs portés en déduction des fonds propres de base pris en compte) (Cm 7, 16 et 17 Circ.-FINMA 15/3)	-26 999	-26 999
3 Total des expositions bilantaires dans le cadre du ratio de levier (sans les dérivés et les SFT) (somme des lignes 1 et 2)	40 026 490	39 730 264
Expositions en dérivés		
4 Valeurs de remplacement positives relatives à toutes les transactions en dérivés, y compris celles conclues avec des CCPs (après prise en compte des paiements de marges et des conventions de compensation selon les Cm 22 et 23 ainsi que 34 et 35 Circ.-FINMA 15/3)	26 878	12 165
5 Majorations de sécurité (<i>add-on</i>) relatives à tous les dérivés (Cm 22 et 25 Circ.-FINMA 15/3)	35 324	29 384
11 Total des expositions en dérivés (somme des lignes 4 à 10)	62 202	41 549
12 Actifs bruts relatifs aux opérations de financement de titres sans compensation (sauf en cas de novation auprès d'une QCCP, cf. Cm 57 Circ.-FINMA 15/3), après réintégration de ceux qui ont été comptabilisés comme ventes (Cm 69 Circ.-FINMA 15/3), et après déduction des positions mentionnées au Cm 58 Circ.-FINMA 15/3	36 308	13 878
16 Total des expositions relatives aux opérations de financement de titres (somme des lignes 12 à 15)	36 308	13 878
Autres expositions hors bilan		
17 Expositions hors bilan selon les valeurs nominales brutes, soit avant l'utilisation des facteurs de conversion en équivalents-crédits	7 219 807	7 298 706
18 (Ajustements relatifs à la conversion en équivalents-crédits) (Cm 75 et 76 Circ.-FINMA 15/3)	-6 005 102	-6 087 145
19 Total des expositions hors bilan (somme des lignes 17 et 18)	1 214 705	1 211 560
Fonds propres pris en compte et exposition globale		
20 Fonds propres de base (Tier 1, Cm 5 Circ.-FINMA 15/3)	2 767 304	2 649 812
21 Engagement total (somme des lignes 3, 11, 16 et 19)	41 339 705	40 997 251
Ratio de levier		
22 Ratio de levier (Cm 3 à 4 Circ.-FINMA 15/3)	6,69%	6,46%

Liquidités : gestion du risque de liquidité (LIQA)

Pour obtenir des informations sur la gestion des risques de liquidité (en ce qui concerne les stratégies, la structure et l'organisation de la gestion des liquidités, la stratégie de refinancement, l'explication du recours à des tests de résistance), il y a lieu de se référer au Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Risque de liquidité. Les données quantitatives en relation avec la détention de liquidités sont présentées dans le tableau « Liquidités : informations relatives au ratio de liquidités (LIQ1) ».

Liquidités : informations relatives au ratio de liquidités (LIQ1)

(en milliers de francs)

		1 ^{er} trimestre 2023		2 ^e trimestre 2023		3 ^e trimestre 2023		4 ^e trimestre 2023	
		Valeurs non pondérées	Valeurs pondérées	Valeurs non pondérées	Valeurs pondérées	Valeurs non pondérées	Valeurs pondérées	Valeurs non pondérées	Valeurs pondérées
A. Actifs liquides de haute qualité (HQLA)									
1	Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA)		9 005 419		8 912 655		8 667 628		7 949 233
B. Sortie de trésorerie									
2	Dépôts de détail	18 182 395	1 661 454	18 093 710	1 648 728	17 876 773	1 616 479	17 759 650	1 592 902
3	- dont dépôts stables	5 152 600	257 630	5 083 773	254 189	5 015 312	250 766	5 041 733	252 087
4	- dont dépôts moins stables	13 029 795	1 403 824	13 009 937	1 394 540	12 861 461	1 365 713	12 717 917	1 340 815
5	Financements non garantis de clients commerciaux ou de gros clients	3 333 927	1 840 900	3 340 257	1 798 486	3 310 693	1 820 666	3 079 209	1 641 924
6	- dont dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts des membres d'un réseau financier auprès de la caisse centrale								
7	- dont dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	3 332 918	1 839 891	3 338 178	1 796 408	3 309 942	1 819 914	3 079 142	1 641 857
8	- dont titres de créances non garantis	1 009	1 009	2 078	2 078	752	752	67	67
9	Financement de clients commerciaux ou de gros clients garantis et swaps de sûretés								
10	Autres sorties de trésorerie	2 814 468	482 236	2 844 966	511 739	2 782 422	504 154	2 772 314	447 722
11	- dont sorties de trésorerie associées à des dérivés et à d'autres transactions	21 028	21 028	18 278	18 278	16 589	16 589	17 232	17 232
12	- dont sorties de trésorerie associées à des pertes de financement sur titres adossés à des actifs, titres de créance garantis, autres instruments	37 708	37 708	75 879	75 879	76 979	76 979	12 283	12 283

	structurés, papiers monétaires adossés à des actifs, sociétés ad hoc, véhicules d'investissement sur titres et autres facilités de financement analogues								
13	- dont sorties de trésorerie associées à des facilités de crédit et de liquidité confirmées	2 755 731	423 499	2 750 809	417 582	2 688 854	410 586	2 742 799	418 207
14	Autres engage- ments de finance- ment contractuels	483 439	477 352	522 944	475 306	511 170	461 473	516 828	473 754
15	Autres engage- ments de finance- ment condition- nels	216 240	10 812	223 711	11 186	233 518	11 676	239 843	11 992
16	Somme des sor- ties de trésorerie		4 472 753		4 445 445		4 414 448		4 168 295
C. Entrées de trésorerie									
17	Opérations de fi- nancement garan- ties (p. ex. <i>reverse repos</i>)	46 689		13 907		20 031		26 246	
18	Entrées de tréso- rie provenant des expositions pleinement per- formantes	140 867	37 262	221 381	87 085	221 531	91 553	214 225	82 230
19	Autres entrées de trésorerie	28 275	28 275	740	740	6 239	6 239	5 569	5 569
20	Somme des en- trées de trésore- rie	215 831	65 537	236 028	87 825	247 802	97 792	246 040	87 799
21	Somme des actifs liquides de haute qualité (HQLA)		9 005 419		8 912 655		8 667 628		7 949 233
22	Somme nette des sorties de trésore- rie		4 407 216		4 357 620		4 316 655		4 080 496
23	Ratio de liquidités à court terme LCR (en %)		204,3%		204,5%		200,8%		194,8%

Commentaires sur le ratio de liquidités à court terme (*liquidity coverage ratio* [LCR])

Le ratio de liquidités (*liquidity coverage ratio* [LCR]) a pour but de garantir que les banques détiennent suffisamment d'actifs liquides de haute qualité (*high quality liquid assets* [HQLA]) pour pouvoir couvrir en tout temps les sorties nettes de trésorerie attendues dans un scénario de résistance reposant sur des hypothèses de sorties et d'entrées de trésorerie à 30 jours. Le LCR minimum exigible de 100 % a été respecté.

La moyenne mensuelle figurant dans le tableau LIQ1 est calculée à partir des trois montants rapportés dans l'état des liquidités mensuel du trimestre correspondant.

Facteurs d'influence significatifs et variations significatives intervenues durant la période sous revue

Le ratio de liquidités à court terme a baissé durant le deuxième trimestre et est remonté vers la fin d'année. Le remboursement de l'impôt anticipé a accru la part des HQLA détenus sous forme d'avoirs auprès de la Banque nationale suisse (BNS). Le ratio reste sensiblement supérieur au niveau requis, qui est actuellement de 100 %.

Parmi les autres flux de trésorerie, aucune transaction significative n'a été effectuée, qui soit déterminante pour le calcul du LCR ou pour l'évaluation du profil de liquidités.

Composition des actifs liquides de haute qualité

Les HQLA sont constitués à 85 % d'actifs de catégorie 1, dont 97 % sont des avoirs détenus auprès de la BNS. Les actifs de catégorie 2 sont constitués principalement d'emprunts émis par la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses.

Concentration des sources de refinancement

Les prêts à la clientèle sont refinancés principalement par des fonds de la clientèle et par des prêts des centrales d'émission de lettres de gage. La BCBE n'est dépendante d'aucun gros client ; les dépôts d'épargne proviennent majoritairement de l'activité de détail.

Il n'y a pas de concentration notable des sources de refinancement. Une contrepartie a excédé, au cours de la période sous revue, le seuil de 0,5 % de la somme de bilan par ses engagements de financement non garantis.

Expositions en dérivés

Les entrées et sorties de trésorerie liées à des expositions en dérivés prennent en considération tous les flux nets attendus sur la base d'échéances contractuelles. L'approche rétrospective est utilisée pour quantifier un besoin éventuel accru de liquidités en raison des fluctuations de valeur des dérivés. Les sorties de trésorerie qui en résultent ne représentent qu'une part infime de l'ensemble des sorties nettes de trésorerie (moins de 0,5 %) ; leur influence sur le LCR au cours de la période sous revue a été minime.

Asymétries de devises dans le LCR

Les opérations en devises sont accessoires ; elles n'entrent pas dans le cœur de métier de la banque. Pour aucune devise, les engagements n'excèdent 5 % de la totalité des engagements inscrits au bilan. Par conséquent, aucune devise ne présente de risque de liquidité significatif. Il n'y a donc pas d'asymétrie de devises dans le LCR.

Gestion des liquidités

L'unité organisationnelle ALM / Treasury évalue et surveille la gestion des liquidités. Elle gère les liquidités de la banque en respectant les prescriptions légales et le seuil de tolérance au risque défini par le Conseil d'administration. La Direction générale définit les paramètres de mesure et le budget risque, et elle veille à assurer durablement des liquidités suffisantes.

Liquidités : informations au sujet du ratio de financement (LIQ2)

(en milliers de francs)

		31.12.2023				
		a	b	c	d	e
		Valeurs non pondérées, en fonction de l'échéance résiduelle				Valeurs pondérées
		Sans échéance	< 6 mois	≥ 6 mois à < 1 an	≥ 1 an	
Indications sur le refinancement stable disponible (available stable funding, ASF)						
1	Instruments de fonds propres				3 127 005	3 127 005
2	Fonds propres réglementaires				3 127 005	3 127 005
3	Autres instruments de fonds propres					
4	Dépôts à vue et/ou à terme de clients privés et de petites entreprises :	22 635 226	960 085	139 567	147 820	21 891 316
5	Dépôts stables	7 640 676	507	940	71 112	7 331 129
6	Dépôts moins stables	14 994 550	959 578	138 627	76 708	14 560 188
7	Moyens de financement provenant d'établissements non financiers (sans les petites entreprises) (<i>wholesale</i>) :	2 223 729	742 946	18 990	1 195 895	2 441 064
8	Dépôts opérationnels					
9	Dépôts non opérationnels	2 223 729	742 946	18 990	1 195 895	2 441 064
10	Engagements adossés à des actifs interdépendants					
11	Autres engagements :	89 313	2 028 329	314 000	6 266 241	6 546 527
12	Engagements résultant d'opérations en dérivés				26 714	
13	Autres engagements et instruments de fonds propres	89 313	2 028 329	314 000	6 239 527	6 546 527
14	Total du refinancement stable disponible					34 005 912
Indications relatives au refinancement stable requis (required stable funding, RSF)						
15	Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA) NSFR					547 330
16	Dépôts opérationnels auprès d'autres institutions financières	80 323	-1			40 161
17	Crédits et titres performants :	2 836 441	3 119 131	1 722 726	21 690 246	20 921 482
18	Crédits performants à des institutions financières garantis par des HQLA des catégories 1 et 2a					
19	Crédits performants à des institutions financières garantis par des HQLA hors catégorie 1 ou 2a ou non garantis	1 016	36 308			5 599
20	Crédits performants à des entreprises hors secteur financier, à des clients retail ou PME, à des États, des banques centrales et des autres corporations de droit public, dont :	2 835 424	1 623 550	264 161	2 011 790	4 121 077
21	Comportant une pondération-risque inférieure ou égale à 35 % dans l'approche AS-BRI					

BCBE Rapport sur les comptabilités séparées 2023

22	Créances hypothécaires performantes, dont :	1 456 274	1 444 803	19 497 916	16 632 966
23	Comportant une pondération-risque inférieure ou égale à 35 % dans l'approche AS-BRI	1 456 274	1 444 803	19 497 916	16 632 966
24	Titres qui ne sont pas en défaut et qui ne sont pas éligibles en qualité de HQLA, y c. les titres de participation négociés en bourse	3 000	13 762	180 540	161 840
25	Actifs adossés à des engagements dépendants				
26	Autres actifs :	8 594		395 263	375 691
27	Matières premières physiques, y c. or	8 594			7 305
28	Actifs remis en qualité de marge initiale pour des dérivés et à titre de contribution pour des fonds de défaillance de contreparties centrales				
29	Actifs NSFR sous forme de dérivés			26 877	
30	Passifs NSFR sous forme de dérivés, avant déduction de la marge de variation remise			5 343	5 343
31	Tous les autres actifs résiduels			363 043	363 043
32	Éléments hors bilan	632 171			31 609
33	Total du refinancement stable requis				21 916 273
34	Ratio de refinancement stable (NSFR) (%)				155,2%

(en milliers de francs)

30.09.2023

	a	b	c	d	e
	Valeurs non pondérées, en fonction de l'échéance résiduelle			Valeurs pondérées	
Sans échéance	< 6 mois	≥ 6 mois à < 1 an	≥ 1 an		

Indications sur le refinancement stable disponible (available stable funding, ASF)

1	Instruments de fonds propres				3 017 210	3 017 210
2	Fonds propres réglementaires				3 017 210	3 017 210
3	Autres instruments de fonds propres					
4	Dépôts à vue et/ou à terme de clients privés et de petites entreprises :	22 984 902	813 421	118 994	122 137	22 031 039
5	Dépôts stables	7 665 366	461	502	57 653	7 340 666
6	Dépôts moins stables	15 319 535	812 961	118 492	64 484	14 690 373
7	Moyens de financement provenant d'établissements non financiers (sans les petites entreprises) (<i>whole-sale</i>) :	2 012 483	1 063 804	29 400	1 205 555	2 517 629
8	Dépôts opérationnels					
9	Dépôts non opérationnels	2 012 483	1 063 804	29 400	1 205 555	2 517 629
10	Engagements adossés à des actifs interdépendants					
11	Autres engagements :	94 426	2 210 287	305 000	6 348 613	6 486 393
12	Engagements résultant d'opérations en dérivés				14 720	
13	Autres engagements et instruments de fonds propres	94 426	2 210 287	305 000	6 333 893	6 486 393
14	Total du refinancement stable disponible					34 052 270

Indications relatives au refinancement stable requis (required stable funding, RSF)

15	Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA) NSFR					568 249
16	Dépôts opérationnels auprès d'autres institutions financières	80 168	-0			40 084
17	Crédits et titres performants :	2 597 045	3 046 685	1 721 500	21 482 249	20 703 109
18	Crédits performants à des institutions financières garantis par des HQLA des catégories 1 et 2a					
19	Crédits performants à des institutions financières garantis par des HQLA hors catégorie 1 ou 2a ou non garantis	822	-0			123
20	Crédits performants à des entreprises hors secteur financier, à des clients retail ou PME, à des États, des banques centrales et des autres corporations de droit public, dont :	2 596 223	1 331 307	226 650	2 387 506	4 106 470
21	Comportant une pondération-risque inférieure ou égale à 35 % dans l'approche AS-BRI					
22	Créances hypothécaires performantes, dont :		1 702 377	1 480 345	18 928 735	16 441 656
23	Comportant une pondération-risque inférieure ou égale à 35 % dans l'approche AS-BRI		1 702 377	1 480 345	18 928 735	16 441 656
24	Titres qui ne sont pas en défaut et qui ne sont pas éligibles en qualité de HQLA, y c. les titres de participation négociés en bourse		13 001	14 505	166 008	154 860
25	Actifs adossés à des engagements dépendants					
26	Autres actifs :	8 428			378 500	370 932
27	Matières premières physiques, y c. or	8 428				7 164
28	Actifs remis en qualité de marge initiale pour des dérivés et à titre de contribution pour des fonds de défaillance de contreparties centrales					
29	Actifs NSFR sous forme de dérivés				14 732	
30	Passifs NSFR sous forme de dérivés, avant déduction de la marge de variation remise				2 944	2 944
31	Tous les autres actifs résiduels				360 824	360 824
32	Éléments hors bilan		621 666			31 083
33	Total du refinancement stable requis					21 713 458
34	Ratio de refinancement stable (NSFR) (%)					156,8%

Explications concernant le ratio de financement (net stable funding ratio, NSFR)

Le ratio de financement (*net stable funding ratio*, NSFR) doit garantir que la stabilité du financement d'une banque à l'horizon d'un an est assurée en permanence. Le NSFR correspond au rapport entre le financement stable disponible (au numérateur : *available stable funding*, ASF) et le financement stable exigé (au dénominateur : *required stable funding*, RSF), avec des pondérations différentes selon la durabilité et la durée des opérations.

Les données figurant dans le tableau LIQ2 se rapportent à chaque fois à la fin de trimestre.

Facteurs d'influence significatifs et variations significatives intervenues durant la période sous revue

Le financement stable disponible (ASF) se compose principalement de dépôts de la Clientèle privée et des petites entreprises (65 % environ), de capitaux à long terme issus du marché des capitaux (22 % environ) et des fonds propres (9 % environ). Le financement stable exigé (RSF) est constitué pour l'essentiel de créances hypothécaires.

Le ratio de financement a oscillé entre 155 et 157 % pendant la période sous revue. Il dépasse nettement le niveau exigé qui est de 100 %.

Risque de crédit : informations générales (CRA)

Manière dont le modèle d'affaires impacte les composantes du profil de risque de crédit

La stratégie de risque faible développée dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Principes fondamentaux de la politique de risque](#) constitue la base du profil de risque de crédit de la BCBE. Les règles applicables aux opérations de crédit figurent dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Risques de crédit](#).

La BCBE est une banque universelle, qui concentre ses activités sur les cantons de Berne et de Soleure. Partant, les segments Clientèle privée et Clientèle entreprises sont principalement exposés au risque de crédit. À noter que les crédits garantis par hypothèque représentent la grande partie du portefeuille de crédit.

Critères et approches utilisés pour déterminer les normes internes de gestion du risque de crédit et les limites afférentes au risque de crédit

La tolérance au risque et le budget de risque sont exposés dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Tolérances au risque](#). En matière de risque de crédit, la BCBE gère et surveille un portefeuille d'indicateurs sur la base de la tolérance au risque et des budgets de risque. Cette dernière est fixée annuellement par le Conseil d'administration. En se fondant sur la tolérance au risque, la Direction générale définit et délègue le budget de risque.

Structure et organisation de la fonction de gestion et de contrôle du risque de crédit

Les compétences et responsabilités organisationnelles sont décrites dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Compétences](#). Les techniques et systèmes visant à contrôler le risque de crédit figurent quant à eux dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Risques de crédit](#).

Interactions entre la gestion du risque de crédit, le contrôle du risque de crédit ainsi que les fonctions en charge de la compliance et de l'audit interne

La gestion des risques à l'échelle de la banque repose sur un système de trois lignes de défense qui effectuent, indépendamment les unes des autres, des contrôles et des analyses.

Portée et contenu du reporting relatif aux expositions en risque de crédit ainsi qu'à la gestion du risque de crédit fourni à la Direction générale et à l'organe préposé à la haute direction et au contrôle

La portée et le contenu du reporting relatif aux risques de crédit figurent dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Compétences](#).

Risque de crédit : qualité de crédit des actifs (CR1)

(en milliers de francs)

	a	b	c	d
	Valeurs comptables brutes des			
	Positions en défaut ¹	Positions pas en défaut	Corrections de valeur / amortissements	Valeurs nettes
1 Créances (sans les titres de dette)	330 938	28 942 688	-306 588	28 967 037
2 Titres de dette	25 982	2 206 799	-35 103	2 197 677
3 Expositions hors bilan	8 762	954 290		963 051
4 Total	365 681	32 103 776	-341 692	32 127 766

¹ Correspond à la définition selon AS-BRI, laquelle comprend les positions en souffrance et compromises. Indices habituels de positions en défaut : insolvabilité, non-paiement, report.

L'identification et le traitement des intérêts en souffrance et des positions compromises sont décrits dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Intérêts en souffrance](#) et dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Méthodes appliquées pour identifier les risques de défaillance et pour déterminer le besoin de corrections de valeur](#).

Risque de crédit : changements dans les portefeuilles de créances et de titres de dette en défaut (CR2)

(en milliers de francs)

	a
1 Créances et titres de dette en défaut ¹ , à la fin de la période précédente	313 486
2 Créances et titres de dette tombés en défaut depuis la fin de la période précédente	106 548
3 Positions retirées du statut « en défaut »	-23 669
4 Montants amortis	-11 794
5 Autres changements	-18 889
6 Créances et titres de dette en défaut, à la fin de la période de référence	365 681

¹ Correspond à la définition selon AS-BRI, laquelle comprend les positions en souffrance et compromises. Indices habituels de positions en défaut : insolvabilité, non-paiement, report.

L'identification et le traitement des intérêts en souffrance et des positions compromises sont décrits dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Intérêts en souffrance](#) et dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Méthodes appliquées pour identifier les risques de défaillance et pour déterminer le besoin de corrections de valeur](#).

Risque de crédit : indications additionnelles relatives à la qualité de crédit des actifs (CRB)

Positions en souffrance et compromises

Aucune différenciation n'est faite entre les notions de « en souffrance » et de « compromis » utilisées à des fins comptables et les notions réglementaires de « en souffrance » et de « compromis ». L'identification et le traitement des intérêts en souffrance et des positions compromises sont décrits dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Intérêts en souffrance](#) et dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Méthodes appliquées pour identifier les risques de défaillance et pour déterminer le besoin de corrections de valeur](#).

(en milliers de francs)

	à vue	dénonçable	échéance				Total
			≤ 3 mois	> 3 mois et ≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	
Segmentation du risque crédit - échéances résiduelles							
Créances en souffrance non compromises	29 528						29 528
Créances compromises	93 797	5 210	47 821	25 649	96 399	32 534	301 410
Corrections de valeur pour positions compromises	46 076	2 648	9 657	12 457	31 175	3 082	105 095
Positions amorties au cours de l'exercice							11 794

	Créances en souffrance non compromises	Créances compromises	Corrections de valeur pour positions compromises
Segmentation du risque crédit - branches			
Agriculture, sylviculture et pêche	51	7 665	2 617
Industries extractives		1 812	1 458
Industrie manufacturière	151	86 089	36 378
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0	49	49
Production et distribution d'eau	14		
Construction	69	3 887	2 135
Commerce	117	10 436	5 151
Transports et entreposage	5	1 500	1 315
Hébergement et restauration	1 045	53 520	13 502
Information et communication	0	1 024	109
Activités immobilières	1 645	66 196	10 501
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	41	6 812	5 772
Activités de services administratifs et de soutien	38	2 077	1 623
Administration publique	0		
Enseignement	0	1 439	880
Santé humaine et action sociale	15	5 216	3 125
Arts, spectacles et activités récréatives	595	8 451	6 587
Autres activités de services / Activités des ménages	25 741	45 238	13 892
Total	29 528	301 410	105 095

Positions de restructuration (*recovery*) au 31 décembre 2023

Les positions de restructuration sont des engagements d'entreprises ou de particuliers dans le cadre desquels des mesures d'assainissement, de restructuration ou de liquidation doivent être mises en œuvre. Les positions de restructuration sont principalement identifiées sur la base de la notation interne et des caractéristiques suivantes :

- affaires ne se développant pas conformément à la politique de crédit, engendrant des pertes opérationnelles ou dont les perspectives sont négatives ;
- arriérés ou dépassements également auprès de créanciers tiers ;
- implication dans un moratoire ou une procédure de poursuite, surendettement ;
- débiteur affichant un manque ou une absence de coopération.

Positions compromises			Positions non compromises
Valeur brute	Corrections de valeur	Valeur nette	Valeur brute
86 423	-30 422	56 001	25 112

Risque de crédit géographique

Les prêts à la clientèle à l'étranger, pondérés en fonction du risque, représentent moins de 15 % du total des prêts à la clientèle. C'est pourquoi aucune répartition géographique ne sera présentée.

Risque de crédit : indications relatives aux techniques d'atténuation du risque (CRC)

Caractéristiques centrales des normes internes et processus en matière de netting appliqué au bilan ainsi qu'au hors bilan, avec indication de l'ampleur de l'utilisation de ces mesures

Au sens d'une politique de risque conservatrice et dans un esprit de transparence, la BCBE renonce à appliquer un netting tant au bilan qu'au hors bilan.

Caractéristiques centrales des normes internes et processus pour évaluer et gérer les garanties

Les garants sont régulièrement soumis à des contrôles de qualité. Pour cela, la BCBE se sert de ses propres évaluations et recourt à des notations externes. Sur le plan organisationnel, la surveillance et l'autorisation de garanties sont séparées.

Informations sur les concentrations en termes de risque de marché ou de risque de crédit en ce qui concerne les instruments d'atténuation du risque (p. ex. en fonction des garants, des sûretés et des donneurs de protection par dérivés de crédit)

Étant donné que les garanties remises en couverture de dérivés sont presque exclusivement des garanties négociables et des espèces, et que les sûretés couvrant les affaires avec la clientèle sont essentiellement libellées en francs suisses, les concentrations en termes de risque de marché ou de risque de crédit sont considérées comme minimales. Dans les affaires interbancaires, la prise de garanties intervient quotidiennement. La BCBE ne prend actuellement aucun engagement en matière de dérivés de crédit. Les garanties sont affectées à d'autres positions présentant un risque de crédit émises par la même entité ; elles sont surveillées afin de prévenir tout risque de concentration.

Risque de crédit : aperçu des techniques d'atténuation du risque (CR3)

(en milliers de francs)

	a	b1	b	d
	Positions sans couverture / valeurs comptables ¹	Positions couvertes / valeurs comptables	Dont positions couvertes par des sûretés	Dont positions couvertes par des garanties financières
1 Prêts (sans les titres de dette)	27 230 504	1 736 533	1 609 717	126 817
2 Titres de dette	2 197 677			
3 Total	29 428 181	1 736 533	1 609 717	126 817
4 - dont en défaut	228 181	14 574	7 122	7 452

¹ Selon Bâle III, les gages immobiliers ne constituent pas une technique de réduction des risques. Partant, ils figurent dans la colonne a.

L'aperçu des créances garanties figure dans le [Rapport de gestion > Informations concernant les positions du bilan > Couverture des créances, opérations hors bilan et créances compromises](#).

Risque de crédit : indications relatives à l'utilisation des notations externes dans l'approche standard (CRD)

Si disponibles, les notations externes émises par Standard & Poor's sont utilisées pour les positions « Gouvernements centraux et banques centrales », « Banques et négociants en valeurs mobilières », « Collectivités de droit public » et « Entreprises ». S'agissant des valeurs mobilières, les notations de Standard & Poor's spécifiques aux émissions sont utilisées.

Risque de crédit : expositions au risque de crédit et impact des atténuations du risque de crédit selon l'approche standard (CR4)

(en milliers de francs)

Catégories de positions	a		b		c		d		e		f	
	Positions avant application des facteurs de conversion en équivalent-risque (CCF) et avant mesures d'atténuation du risque (CRM)				Expositions après application des facteurs de conversion en équivalent risque (CCF) et après mesures d'atténuation du risque (CRM)				RWA		Densité RWA	
	Valeurs au bilan		Valeurs hors bilan		Valeurs au bilan		Valeurs hors bilan					
1	Gouvernements centraux et banques centrales	8 212 228			8 289 023				18		0,000	
2	Banques et négociants en valeurs mobilières	231 507	13 173		232 168	6 636			64 740		0,271	
3	Collectivités de droit public et banques multilatérales de développement	671 035	198 165		710 020	99 083			306 785		0,379	
4	Entreprises	3 042 830	280 811		3 032 213	235 890			1 570 667		0,481	
5	Retail	27 303 923	470 902		27 198 099	137 722			12 269 021		0,449	
6	Titres de participation	117 842			117 842				128 746		1,093	
7	Autres positions	209 502			209 502				57 229		0,273	
8	Total	39 788 867	963 051		39 788 867	479 330			14 397 207			

Risque de crédit : positions par catégories de positions et pondération du risque selon l'approche standard (CR5)

(en milliers de francs)

Catégories de positions / pondération du risque	a	c	d	e	f	g	h	j
	0 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	150 %	Total des positions soumises au risque de crédit (après CCF et CRM)
1 Gouvernements centraux et banques centrales	8 288 936	87						8 289 023
2 Banques et négociants en valeurs mobilières		185 736		50 956		2 105	7	238 803
3 Collectivités de droit public et banques multilatérales de développement	3 363	350 285	18 499	413 405		23 550	0	809 102
4 Entreprises	49 343	1 968 716	64 615	63 477	1 991	1 117 730	2 231	3 268 103
5 Retail	25 623	1 095	22 316 902		2 158 767	2 822 680	10 754	27 335 821
6 Titres de participation						96 034	21 809	117 842
7 Autres positions	152 272					57 229		209 502
8 Total	8 519 536	2 505 919	22 400 016	527 837	2 160 759	4 119 328	34 801	40 268 197
9 - dont créances couvertes par gage immobilier			22 400 016		377 989	2 514 216		25 292 222
10 - dont créances en souffrance	2 762	163				24 565	12 985	40 475

Risque de crédit de contrepartie : indications générales (CCRA)

Les processus fondamentaux permettant d'identifier, d'évaluer et de réduire le risque de crédit de contrepartie dans les prêts accordés à la clientèle, les affaires interbancaires et les immobilisations financières sont évoqués dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Risques de crédit](#).

Dans le livre de négoce, le risque de crédit de contrepartie est réduit par l'application de limites *de minimis* et de limites de position. Dans les livres de la banque, les positions conclues avec des contreparties centrales (CCP) sont utilisées exclusivement à des fins de couverture. Par ailleurs, la structure des notations des placements à revenu fixe est soumise à des exigences élevées.

Dans le cadre du négoce de gré à gré (*over-the-counter* [OTC]) des produits dérivés, les valeurs de remplacement et les volumes des contrats par contrepartie sont limités. La prise de garanties pour couvrir les valeurs de remplacement intervient quotidiennement. Dans le cadre du négoce indirect des options et contrats à terme traités en Bourse, des limites de courtage restreignent le risque de crédit de contrepartie. Dans le cadre des engagements sur la clientèle, des directives limitent le volume maximal des contrats ainsi que la marge maximale par rapport à la fortune du client.

Étant donné la fourchette étroite et l'approche prudente du système de limitation, les risques de crédit de contrepartie sont considérés comme minimes. Dès lors que les garanties remises en couverture de dérivés sont presque exclusivement des espèces, l'exposition à des risques de type *wrong-way* est considérée comme minime. Le taux de refinancement sur le marché des capitaux est relativement faible. Les prêts sont garantis par des dépôts de la clientèle et des prêts des centrales d'émission de lettres de gage.

Risque de crédit de contrepartie : positions par catégories de positions et pondération du risque selon l'approche standard (CCR3)

(en milliers de francs)

Catégories de positions / pondérations-risque	c	d	e	f	h	i
	20 %	50 %	75 %	100 %	Autres	Total des positions soumises au risque de crédit
1 Gouvernements centraux et banques centrales						
2 Banques et négociants en valeurs mobilières	31 475	22 319				53 794
3 Collectivités de droit public et banques multilatérales de développement						
4 Entreprises				21 131	11 750	32 881
5 Retail			10 288	27 562		37 850
6 Participations						
7 Autres positions						
9 Total	31 475	22 319	10 288	48 693	11 750	124 525

Risque de crédit de contrepartie : composition des sûretés couvrant les positions soumises au risque de crédit de contrepartie (CCR5)

(en milliers de francs)

	a	b	c	d	e	f
	Sûretés utilisées dans les transactions en dérivés				Sûretés utilisées dans le SFTs	
	Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues	Juste valeur des sûretés fournies
	Ségréguées	Non ségréguées	Ségréguées	Non ségréguées		
Liquidités en CHF		9 920		900		
Liquidités en monnaies étrangères		3 775		7 468		
Créances sur la Confédération						
Créances sur les autres États			1 519			
Créances sur des agences gouvernementales						
Obligations d'entreprises			49 804		36 422	1 601 621
Titres de participation						
Autres sûretés						
Total		13 695	51 323	8 368	36 422	1 601 621

Risque de crédit de contrepartie : positions envers les contreparties centrales (CCR8)

(en milliers de francs)

	a	b
	EAD (post- CRM)	RWA
1 Positions envers des QCCPs (total)		636
2 Positions suite à des transactions avec des QCCPs (sans les marges initiales et les contributions à des fonds de défaillance)	11 750	235
3 - dont dérivés OTC	11 750	235
4 - dont dérivés négociés en Bourse		
7 Marges initiales ségréguées	45 141	
9 Contributions à des fonds de défaillance préfinancées	6 682	134
10 Contributions à des fonds de défaillance non préfinancées	13 364	267

Risque de marché : indications générales (MRA)

La gestion des risques de marché est exposée dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Risques de marché](#) et dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Principes fondamentaux de la politique de risque](#).

Une stratégie de placement prudente, qui prévoit des restrictions sur les catégories de placement « actions » et « placements alternatifs », limite les risques de marché dans le portefeuille de la banque. Les emprunts sont soumis à des exigences minimales élevées en matière d'émetteur et de notation.

Risques de marché : exigences minimales de fonds propres sous l'approche standard (MR1)

(en milliers de francs)

		^a
		RWA
Produits outright		
3	Risque de change	10 129
4	Risque sur matières premières	7 541
Options		
5	Procédure simple	
9	Total	17 670

Risques de taux d'intérêt : objectifs et normes pour la gestion du risque de taux du portefeuille de banque (IRRBBA)

Publication d'informations qualitatives

a IRRBB visant à mesurer et à gérer le risque

Il est possible de définir deux types de risque de taux d'intérêt pris en considération dans le cadre de l'*Asset and Liability Management* (ALM) :

- Le risque de révision de taux, qui résulte du décalage temporel (pour les taux fixes) ou de la révision (pour les taux variables) des taux des actifs, des passifs et des positions hors bilan.
- Le risque de base, qui résulte d'une corrélation imparfaite dans l'ajustement des taux reçus et des taux versés sur des instruments différents, dotés sinon de caractéristiques de révision de taux analogues. Lorsque les taux changent, ces différences peuvent entraîner des variations imprévues des marges d'intérêt entre les flux de trésorerie et les bénéfices des créances, des dettes et des instruments du hors bilan à échéances ou à fréquences de révisions de taux identiques.

b Stratégies visant à gérer et à atténuer l'IRRBB

Dans le cadre de la planification à moyen terme approuvée par le Conseil d'administration, la BCBE poursuit l'objectif à long terme d'assurer un revenu net approprié, généré par les intérêts, à travers tous les cycles d'intérêt et de marché. Les transformations d'échéances en rapport avec les affaires bancaires, les besoins de la clientèle et l'évolution du marché s'accompagnent de risques de taux d'intérêt. Le refinancement des prêts à la clientèle par des fonds de la clientèle au sens étroit du terme et par des prêts des centrales d'émission de lettres de gage, de même que la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés, permettent de limiter ces risques. Les réserves pour risques bancaires généraux constituent en outre un mécanisme supplémentaire permettant d'étouffer les risques de taux d'intérêt. Le Conseil d'administration autorise les limites pour les instruments financiers (dérivés) à utiliser dans le cadre de l'ALM en vue de restreindre les risques de taux. Il définit la tolérance au risque, dont il est informé une fois par trimestre sur la gestion de cette dernière. La Direction générale établit le budget de risque. Le comité de gestion actif-passif (ALCO : Asset and Liability Management Committee) détermine des mesures concernant la gestion du risque de taux (stratégies de couverture). L'unité ALM / Treasury est responsable de l'identification, de l'évaluation et de la surveillance des risques de taux ainsi que de leur reporting. En outre, elle met en œuvre les mesures définies par l'ALCO et donne l'ordre d'effectuer des opérations sur dérivés. À la demande de l'unité ALM / Treasury, l'unité Négocier conclut des transactions sur dérivés de taux. La réalisation des tests de résistance est du ressort de l'unité ALM / Treasury.

La modification de la valeur actuelle des fonds propres est calculée pour l'ensemble du bilan. Le changement de comportement en fonction de la variation des taux est reproduit dans un portefeuille de réplication évolutif. Un portefeuille de réplication est un portefeuille de tranches à taux fixe établi sur la base d'une clé de réplication estimée en fonction des produits variables. Plusieurs stratégies de réplication sont évaluées par simulation dynamique ; elles prennent en compte différents scénarios de taux, de volumes et de conditions, qui doivent permettre de déduire des clés de réplication susceptibles de stabiliser la marge

d'intérêt des produits variables (critère d'optimisation conforme aux usages en vigueur dans le secteur : minimisation de la volatilité des marges), en accord avec la stratégie d'affaires.

L'unité ALM / Treasury propose des clés de réplcation après avoir examiné les calculs. Elle vérifie chaque année les hypothèses retenues et les scénarios de calcul, et elle décide d'un ajustement éventuel des clés de réplcation. L'ALCO valide les clés de réplcation sur la base des propositions et de l'évaluation indépendante de l'unité Gestion des risques. En cas d'adaptation non prévue des clés de réplcation (p. ex. en présence d'un changement structurel), le Conseil d'administration est informé.

c Périodicité et description des agrégats spécifiques visant à évaluer la sensibilité aux taux

Les indices du risque de taux sont redéfinis chaque mois, principalement sur la base de calculs et de simulations du Δ EVE et du NII.

d Scénarios de choc de taux et de résistance

La BCBE modélise les scénarios suivants :

- Scénarios de choc de taux (calculs Δ EVE) : variation parallèle de ± 150 pdb, *steepener / flattener*, taux d'intérêt à court terme en hausse ou en baisse
- Scénarios de choc (calculs NII) : scénario de base, stagflation / hausse des taux, ainsi que d'autres scénarios

Ces scénarios sont décrits dans le Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Risques de taux.

e Hypothèses de modélisation divergentes

S'agissant du Δ EVE, les hypothèses de modélisation utilisées dans le système interne de mesure du risque de taux de la banque ne divergent pas des données figurant au tableau IRRBB1. Concernant le calcul du NII, le scénario de base de la banque ne repose pas sur la simulation d'un bilan constant, mais sur la modélisation d'une évolution des volumes possible (p. ex. déplacement de positions à taux variable vers des positions à taux fixe).

f Moyens de couverture

Le risque de taux résultant d'une transformation d'échéances est limité au moyen de positions à taux fixe et d'instruments financiers dérivés. L'efficacité de la couverture de taux est appréciée de manière prospective pour chaque segment d'échéances, tant au plan des transactions individuelles qu'à celui des portefeuilles. Les valeurs nominales et la modification de la valeur actuelle des dérivés de taux sont alors comparées aux positions du bilan à taux fixe. À cet égard, la BCBE se fonde en particulier sur la sensibilité du moyen de couverture respectif qu'elle met en regard de la sensibilité de l'opération à taux fixe correspondante.

g Hypothèses-clés et paramètres-clés de la modélisation

Modification de la valeur actuelle des fonds propres (Δ EVE)

1. Les flux de fonds sont présentés en tenant compte des marges de taux.
2. Les flux de fonds permettant de déterminer le Δ EVE sont calculés sur la base de contrats individuels.
3. Les flux de fonds, y compris les marges de taux, sont actualisés sur la base des courbes des swaps indexé au jour le jour (*overnight indexed swap* [OIS]).

4. **Modification des revenus attendus (Δ NII)**

Dans le cadre de la planification annuelle à moyen terme, le bilan de la période planifiée est simulé dans le cadre de différents scénarios. Pour ce faire, on recourt à différentes combinaisons de scénarios de taux, de stratégies commerciales et de comportements de la clientèle. Des hypothèses sur l'évolution de la courbe des taux, les facteurs d'influence et les modèles de volumes et d'échéances sont ainsi formulés. Outre un scénario de base, des scénarios alternatifs ainsi que des simulations de résistance sont modélisés. Le scénario de base et deux scénarios de stress sont recalculés trimestriellement pour l'ensemble de la période de planification. Cette modélisation est décrite dans le Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Risques de taux.

5. **Positions à taux variable**

La modification de la valeur actuelle des fonds propres est calculée pour l'ensemble du bilan. Les contraintes de taux des positions variables sont reproduites dans un portefeuille de réplication évolutif. Un portefeuille de réplication est un portefeuille de tranches à taux fixe établi sur la base d'une clé de réplication estimée en fonction des produits variables. Plusieurs stratégies de réplication sont évaluées par simulation dynamique ; elles prennent en compte différents scénarios de taux, de volumes et de conditions, qui doivent permettre de déduire des clés de réplication susceptibles de stabiliser la marge d'intérêt des produits variables (critère d'optimisation conforme aux usages en vigueur dans le secteur : minimisation de la volatilité des marges), en accord avec la stratégie d'affaires.

6. **Positions comportant des options de remboursement**

Les produits de la BCBE ne comprennent aucune position avec options de remboursement liées à des comportements.

7. **Placements à terme**

Au cas où des dépôts à terme seraient retirés de manière anticipée, la valeur du marché s'applique.

8. **Options de taux automatiques**

Les produits de la BCBE ne comprennent aucune position avec options de taux d'intérêt automatique, non liées à des comportements.

9. **Positions en dérivés**

Les dérivés de taux servent à gérer le risque de taux. Aucun nouveau dérivé de taux ne sera conclu dans le cadre du calcul du NII au cours de l'horizon de simulation.

10. **Autres hypothèses**

Dans le cadre de toutes les simulations du NII, il sera veillé à ce que les exigences en matière de LCR soient respectées sur l'ensemble de l'horizon de simulation.

Risques de taux : informations quantitatives sur la structure des positions et redéfinition des taux (IRRBB A1)

	Volumes en millions de francs		Délais moyens de redéfinition des taux (en années)		Délai maximal de redéfinition des taux (en années) pour les positions avec définition modélisée (non prédéterminées) de la date de redéfinition des taux	
	Total	Dont CHF	Total	Dont CHF	Total	Dont CHF
Date de redéfinition du taux définie						
Créances sur les banques	32	10	0,11	0,31		
Créances sur la clientèle	1 853	1 575	1,63	1,61		
Hypothèques du marché monétaire	3 013	3 013	0,13	0,13		
Hypothèques à taux fixes	23 627	23 627	3,77	3,77		
Immobilisations financières	2 199	2 128	5,92	6,03		
Autres créances	36		0,01			
Créances découlant de dérivés de taux ¹	1 150	1 150	0,00	0,00		
Engagements envers les banques	1 430	1 405	0,01	0,01		
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	1 957	1 884	0,98	1,01		
Obligations de caisse	163	163	2,54	2,54		
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	7 690	7 690	6,21	6,21		
Autres engagements	300	300	0,01	0,01		
Engagements résultant de dérivés de taux ¹	1 150	1 150	5,56	5,56		
Date de redéfinition du taux non définie						
Créances sur les banques	81	11	0,00	0,00		
Créances sur la clientèle	239	229	2,40	2,40		
Créances hypothécaires à taux variables	371	371	2,40	2,40		
Autres créances à vue						
Engagements à vue sous forme de comptes privés et de comptes courants	12 028	11 689	1,72	1,72		
Autres engagements à vue	52	40	0,00	0,00		
Engagements résultant de dépôts de la clientèle, dénonçables, mais non transmissibles (dépôts d'épargne)	13 037	13 027	2,01	2,01		
Total	70 408	69 463	2,99	3,01		

¹ Total dérivés de taux en portefeuille 1150 millions de francs ; pour des raisons techniques, double affichage du volume des dérivés aussi bien sous créances que sous engagements.

Les valeurs correspondent aux données signalées à la BNS dans le rapport sur le risque de taux.

Risques de taux : informations quantitatives sur la valeur économique des fonds propres et la valeur de rendement (IRRBB1)

(en francs)

Période	Δ EVE (fluctuation de la valeur économique)		Δ NII (fluctuation de la valeur de rendement)	
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022
Hausse parallèle	-148 257 970	-155 159 855	-22 757 865	25 354 606
Baisse parallèle	137 163 261	147 608 946	-51 891 954	-10 861 961
Choc dit <i>steepener</i> ¹	14 348 089	-7 380 014		
Choc dit <i>flattener</i> ²	-45 751 382	-26 112 602		
Hausse des taux à court terme	-82 116 353	-69 151 524		
Baisse des taux à court terme	86 878 494	74 527 031		
Maximum (valeur négative la plus élevée)	-148 257 970	-155 159 855	-51 891 954	-10 861 961

Période	31.12.2023	31.12.2022
Fonds propres de base (Tier 1)	2 767 304 000	2 649 813 000

¹ Baisse des taux d'intérêt à court terme, associée à une hausse des taux d'intérêt à long terme.

² Hausse des taux d'intérêt à court terme, associée à une baisse des taux d'intérêt à long terme.

Δ EVE

Des déplacements parallèles de la courbe des taux entraînent les modifications les plus importantes de la valeur économique des fonds propres. Des rotations de la courbe des taux se traduisent par des modifications moindres. Un déplacement parallèle vers le haut a l'influence négative la plus élevée sur le produit des intérêts, étant donné que l'actif est constitué principalement d'hypothèques à taux fixe et le passif, de dépôts variables de la clientèle.

Δ NII

Un déplacement parallèle vers le haut se traduit par un résultat plus bas. Les charges supplémentaires générées par les dépôts variables de la clientèle ne peuvent pas être entièrement compensées par les produits supplémentaires issus des liquidités et des prêts hypothécaires. Un déplacement parallèle vers le bas aboutit à un résultat plus faible également. En effet, si la Banque nationale suisse (BNS) abaisse son taux de 1,5 %, à +0,25 % et si la courbe des taux est partiellement négative lors de la simulation, des conditions négatives ne peuvent pas être appliquées aux dépôts de la clientèle.

Risques opérationnels : indications générales (ORA)

Stratégie, procédures et organisation relatives à la gestion des risques opérationnels

La stratégie, les procédures et l'organisation relatives à la gestion des risques opérationnels sont décrites dans le Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Risques opérationnels et dans le Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Compétences. La BCBE applique, pour le calcul des fonds propres, l'approche de l'indicateur de base.

Gouvernance d'entreprise (Annexe 4)

Les informations relatives à la gouvernance d'entreprise sont contenues dans le [Rapport de gestion > Gouvernance d'entreprise](#).

